



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Nouveau Référentiel Métier, Danger !?

Transmettez à tous les soprasteriasiens autour de vous : pour avoir les nouveautés au CE, les nouvelles et infos de dernière minute, par vos élus CE CFDT, il faut être inscrit sur l'Essentiel, pour cela un seul mail au robot de yahoo, à EssentielSopra-subscribe@yahoo groupes.fr ! **INSCRIVEZ-VOUS ! Même la direction et les traidu'ion s'inscrivent à l'Essentiel !** La confidentialité est garantie (sauf pour eux !).

Le référentiel métier va changer !

La direction a donc transmis au CE et aux différents CHSCT le référentiel métier modifié et leur demande leur avis.

**Il a fallu 6 mois et 60 personnes pour faire ces 117 pages,
mais les élus, eux, doivent rendre leur avis dans l'urgence !**

« On veut absolument que ce référentiel soit en place en septembre, les salariés l'attendent ! »

Le point a été à peine abordé en CE le 17 juin, et nous avons déjà relevé de nombreux problèmes, et nous n'avons pas encore dépassé la page 20...

La direction annonce avoir « **augmenté ses exigences** » envers les salariés, et ce document en est bien la marque. **Loin d'être un simple habillage pour intégrer des particularités Steria, les « missions » et autres exigences de chaque métier et niveau sont multipliées.** Quand on sait que le référentiel métier a servi dans les entretiens de licenciement pour justifier une insuffisance professionnelle (« t'as pas rempli telle et telle case des missions principales de ta fiche métier »)...

Dans certains CHSCT, comme Paris Est, Paris Ouest, Toulouse..., les élus (les CFDT et les autres syndiqués) ont voté le **recours à un expert** pour les aider à voir les impacts et dangers sur la santé et les conditions de travail des salariés et faire des suggestions constructives pour améliorer le projet. **La direction est pressée, mais l'expertise doit se faire en 45 jours, donc tout est encore jouable...** Mais depuis, les experts désignés essayent de prendre contact avec la direction... qui fait le mort.

**Et la direction nous annonce aujourd'hui, qu'au lieu de laisser les élus faire leur travail,
la direction va attaquer en justice le recours à un expert !**

Ce qui signifie des **délais supplémentaires** : pour faire la demande, pour avoir une audience au Tribunal de Grande Instance, etc... (Sans parler de la sympathique visite que recevront chez eux les élus avec un huissier chargé de remettre la convocation... parfait pour instituer une bonne ambiance dans les prochains échanges). Ou alors **la direction le fait-elle exprès sachant que les CHSCT arrivent à fin de mandat fin septembre** et qu'elle espère faire durer pour profiter de la carence qu'elle organise elle-même ?!

Et la direction accuse les syndicats de faire tout par les procédures judiciaires ! Pour rappel, la CDFT a participé **une** action judiciaire (en dehors de celles pour défendre des salariés aux prud'hommes) en soutenant l'Inspection du Travail pour son PV sur le temps de travail, alors que la direction a attaqué sur l'UES, 2 fois sur des expertises CHSCT,... où la CFDT n'a fait que se défendre mais où elle a à chaque fois gagné !



Et pendant ce temps-là, les Traidu'ion défendent les salariés à leur manière ...

Au CHSCT d'Annecy, composé uniquement d'élus Traidu'ion, le référentiel métier de 117 pages a été traité en 40 minutes !

En une seule séance, la direction informe du projet (sans JAMAIS rentrer dedans) et consulte le CHSCT, en se contentant d'expliquer comment et avec qui ce référentiel a été fait, mais **sans une seule fois rentrer dans les changements et ajouts et leurs raisons**. Pendant 30 minutes, la direction explique le calendrier, les ateliers qui se sont réunis, **avec uniquement des salariés de niveau N3 et plus**, (ex-steria, ex-sopra, mais aussi HR, SBS,...) pour modifier le Référentiel.

Mais rassurez-vous, les chefs savent ce qui est bon pour nous !

Et puis les N1 et N2 doivent être trop ... pour pouvoir participer.

Après quelques échanges, **un célèbre élu Traidu'ion (qui est au CE, au CHSCT,..) déclare qu'il n'a pas eu le temps de lire le document, que de toute façon aucun élu ne l'a lu ni ne le lira...**

À la question d'expertise vaguement abordée, la direction répond que les experts n'y connaissent rien et qu'elle va attaquer les CHSCTs qui ont demandé une expertise. Comme d'habitude, obéissant à la direction, les élus traidunion ne demandent pas d'expertise. Aucun engagement n'est pris par la direction pour que le référentiel métier ne serve pas pour sanctionner les salariés, **mais les élus traidu'ion donnent un avis favorable et déclarent qu'ils sont contents car les fonctions (comme DMSI) apparaissent enfin dans le référentiel !**

Voilà comment est traitée la défense des salariés par ce "nouveau syndicat indépendant" ...

40 minutes tout compris

Pour donner un avis favorable à un document de 117 pages qu'ils n'ont pas lu et qui s'impose aux salariés pour leurs évaluations, et donc leurs augmentations, promotions, pour leur évolution globale de carrière, pour d'éventuelles sanctions et même pour des licenciements !!